



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

suicide

Question écrite n° 64143

Texte de la question

Mme Bernadette Laclais interroge Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur l'action publique en matière de prévention du suicide. Le 10 septembre 2014 a lieu la douzième Journée mondiale de prévention du suicide organisée à l'initiative de l'Organisation mondiale de la santé et l'association internationale pour la prévention du suicide. La France compte hélas parmi les pays à fort taux de suicide avec 16,2 suicides pour 100 000 habitants. En effet, 10 524 décès par suicide y ont été enregistrés en 2011, et le nombre de tentatives de suicide ayant donné lieu à un passage aux urgences hospitalières est estimé entre 176 000 et 200 000 par an. Le suicide est ainsi la première cause de mortalité chez les 25-34 ans et la deuxième chez les 15-24 ans. Par ailleurs, un suicide sur trois concerne une personne âgée. Aussi, elle aimerait savoir quelles dispositions le Gouvernement entend prendre pour accompagner et soutenir les associations impliquées au quotidien dans les dispositifs d'écoute et d'aide à distance sur le mal-être mais aussi dans l'écoute des proches touchés par ces drames.

Texte de la réponse

La prévention du suicide est un enjeu majeur de santé publique. Le suicide constitue la deuxième cause de mortalité (après les accidents de la circulation) chez les 15-24 ans. Le « Programme national d'actions contre le suicide 2011-2014 » qui vient de s'achever et dont le bilan et l'évaluation sont en cours, a porté une attention particulière à certaines populations plus vulnérables au risque suicidaire, comme les adolescents et les jeunes adultes, en ciblant plusieurs actions sur la prévention du suicide chez les jeunes. Le programme s'est également attaché à améliorer et à promouvoir l'offre des dispositifs d'intervention à distance dédiés à la prévention du suicide et à la promotion de la santé mentale. Pour ces actions, les partenaires associatifs, qui sont au contact direct de la population, sont en effet, un relais important des actions de prévention et proposent des dispositifs de lutte contre l'isolement social, au travers notamment du développement de « l'aide à distance » qui constitue un moyen puissant d'écoute, de sociabilité et de soutien aux personnes en risque ainsi qu'aux proches des victimes. Un ensemble de mesures a été conduit, dans le cadre du programme national d'actions contre le suicide 2011-2014, par l'institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) afin d'améliorer, développer et promouvoir les dispositifs existants. Dans ce cadre, des outils d'évaluation et de reporting communs ont été finalisés et des modules de formations mutualisables ont été élaborés afin de renforcer la formation initiale et continue des écoutants bénévoles. Le Gouvernement a conforté ce programme en inscrivant la prévention du suicide dans ses priorités d'action de santé publique. La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes l'a rappelé en installant, le 10 septembre 2013, l'observatoire national du suicide. Les partenaires associatifs engagés dans la prévention du suicide sont membres de cette instance qui a rendu son premier rapport le 2 décembre 2014. A cette occasion, la ministre a annoncé son souhait de lancer un nouveau programme national d'actions contre le suicide, qui est en cours d'élaboration.

Données clés

Auteur : [Mme Bernadette Laclais](#)

Circonscription : Savoie (4^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64143

Rubrique : Mort

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [16 septembre 2014](#), page 7561

Réponse publiée au JO le : [2 juin 2015](#), page 4095